



### **Rectificatif au communiqué de presse du 15 novembre 2024**

Le communiqué de presse « **ROBERTET FAIT EVOLUER AVEC SUCCÈS SON ACTIONNARIAT POUR SOUTENIR SES AMBITIONS DE CROISSANCE À LONG TERME** », diffusé le 15 novembre 2024, comportait une erreur matérielle en page 4. L'erreur a été corrigée dans le communiqué désormais publié sur le site de Robertet [www.robertet.com](http://www.robertet.com)

Il faut lire que la parité d'échange convenue entre des CI et des CDV applicable lors de l'exercice en 2030 de l'option d'achat conférée au FSP et à Peugeot Invest est de 8,5 CDV pour 1 CI et non l'inverse.